

## 7.2 LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

### 7.2.1 Les progrès de l'Uruguay Round

L'Uruguay Round est la huitième et dernière série de négociations commerciales multilatérales (NCM) organisée sous les auspices du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. L'ordre du jour, établi à Punta del Este, en Uruguay, le 6 septembre 1986, comprend la négociation des problèmes les plus épineux auxquels se heurte le commerce mondial.

Alors que les négociations précédentes étaient essentiellement axées sur les concessions tarifaires, du fait de sa nature et de sa portée, l'Uruguay Round revêt un caractère exceptionnel puisque ceux qui y participent doivent y aborder les sujets suivants :

- l'agriculture;
- les garanties, les mesures qui se situent dans la «zone grise» et les subventions;
- l'élargissement des règles du GATT de manière qu'elles s'appliquent à l'échange de services;
- le renforcement des mécanismes administratifs, pour permettre au GATT de «contrôler et surveiller» les politiques commerciales nationales.

Si la rencontre ministérielle de Montréal qui a eu lieu à mi-parcours, en décembre 1988, n'a pas permis de régler les questions les plus litigieuses, onze des quinze groupes de travail sont toutefois parvenus à un accord, et les quatre autres ont pu s'entendre sur un compromis en avril 1989.

Même si la plupart de ces ententes ne font que préciser le cadre des nouvelles négociations sans établir de nouvelles règles, procédures ou définitions, les responsables du GATT sont convaincus que les NCM seront menées à bien avant l'échéance de décembre 1990.

Depuis la rencontre d'avril 1989, plusieurs groupes de travail ont beaucoup progressé.

- Le groupe de l'agriculture a réussi à faire avancer considérablement le dossier de la «tarification» des programmes de subventions existants qui est proposée par les États-Unis<sup>152</sup>, même si les divergences de vues qui subsistent entre la CE et les États-Unis sont énormes.

---

<sup>152</sup> La suppression de tous les programmes de subventions était auparavant exigée, ce à quoi la CE s'opposait énergiquement. La tarification désigne le remplacement des programmes de subventions et des systèmes de contingents par des tarifs douaniers ayant un effet équivalent. En utilisant les méthodes actuelles du GATT, on pourra vraisemblablement réduire les tarifs, avec le temps.